



Elu-e-s régionaux Europe Écologie  
Conseil Régional Midi-Pyrénées

# Assemblée plénière

## Jeudi 18 décembre 2014

### Schéma Régional de Cohérence Ecologique Présentation du rapport - Françoise DEDIEU-CASTIES

Monsieur le Président,  
Mes chers collègues,

Je ne prétends pas vous résumer, en quelques minutes, quatre années de travail qui ont mobilisés 200 acteurs de notre territoire régional.

C'est d'autant moins nécessaire que le projet de SRCE a été examiné, le 13 mars dernier, en Assemblée Plénière.

En effet, il vous a été présenté en amont de la consultation et de l'enquête publique. Il s'agit donc de vous présenter le processus de concertation qui a été mis en œuvre ainsi que les modifications qui ont été apportées au schéma en tenant compte des retours. Vous allez le voir toutes les modifications visent à enrichir le document, à éviter les incompréhensions. Et donc faciliter l'appropriation du schéma par les collectivités locales et sa prise en compte dans les documents d'urbanisme. Prise en compte qui doit être effective dans les trois années qui suivent l'adoption du SRCE. Dans le long processus de co construction du schéma (: ateliers, réunions techniques, consultations et avis scientifiques et du CESER, communications, mobilisation du comité Régional TVB), l'étape d'aujourd'hui, l'avant dernière, la dernière concernera l'Etat et le Préfet qui arrêtera notre SRCE, début 2015.

J'en viens maintenant à la consultation : d'avril à début juillet 2014, 229 collectivités ont été consultées :

- Les 8 départements
- Les 190 structures intercommunales
- Les parcs (PNR-PNP) ainsi que les SCOT prescrits

Le projet a été également soumis à l'autorité environnementale au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Les 9 SCOT en émergence et les communes ont, quant à eux, informés de la démarche. Sur l'ensemble des avis sollicités, seuls 5 avis défavorables nous sont parvenus. Les avis favorables ont souvent été accompagnés de questionnements et de recommandations. La deuxième étape de la concertation a été organisée par la Préfecture de Région le 28 août au 2 octobre 2014, c'est l'enquête publique. Des registres et des permanences ont été mises en place dans 22 mairies (préfectures et sous-préfectures) ainsi que des registres électroniques. 202 observations ont été portées sur les différents registres, avec un fort pourcentage de particuliers.

Je vais aborder maintenant les principales thématiques abordées dans ces différents retours. Dans un deuxième temps je vous indiquerai les modifications qui ont été apportées au document initial en réponse aux demandes.

Tout d'abord les sujets de préoccupation des élus et de nos concitoyens :

- le tout premier d'entre eux : la crainte de conflits d'usage entre les activités humaines et les objectifs de maintien des continuités écologiques.

- La difficulté d'interpréter localement les continuités identifiées au niveau régional. Certains ne cachent pas leurs inquiétudes quant aux contraintes qui pourraient être induites par le SRCE

- Autre sujet d'inquiétude, les modalités de prise en compte du SRCE dans les documents d'urbanisme.

Et donc, une grande attente pour une sensibilisation et un accompagnement efficace des collectivités par les co-pilotes.

Co-pilotes qui ont donc apporté les modifications et les évolutions que je vais résumer maintenant.

Elles portent essentiellement sur :

L'enrichissement des « clés de déclinaison » dont vous vous souvenez qu'elles sont une spécificité Midi-Pyrénéenne. Il a été notamment rappelé que les corridors doivent être transposés localement en prenant en compte les réalités du terrain, en valorisant l'approche éco-paysagère.

Il est important pour les acteurs locaux de s'appuyer sur des diagnostics locaux qui prendront en compte les activités humaines avec une précision mieux adaptée à l'échelle du projet à la déclinaison locale du SRCE.

Il faut aussi rappeler, et on peut le regretter, que le SRCE ne crée pas de contraintes supplémentaire, sur les réservoirs de biodiversité.

C'est donc en fonction des réalités locales que les règles d'aménagement de ces secteurs pourront être fixées par les documents d'urbanisme.

La représentation cartographique des corridors écologiques a elle aussi évolué, illustrant la perméabilité des territoires, et il été rappelé que la prise ne compte du SRCE ne se résume pas à sa traduction cartographique, mais également à la déclinaison des enjeux et des objectifs opérationnels.

Bien sûr, des compléments et des précisions étaient attendus sur les moyens, humain, méthodologique et financiers pour accompagner la mise en œuvre du SRCE.

Les réponses sont multiples :

- Actualisation du plan d'action stratégique au travers du Contrat de Plan Etat Région, du Programme Opérationnel FEDER et en interne, de la révision de notre politique régionale (dont « contrat restauration Biodiversité »)

- « boîte à outils du SRCE » (Résumé non technique) qui répond à trois questions essentielles :

Comment sensibiliser à la notion de continuités écologiques et de TVB ?

Quel accompagnement pour la prise en compte du SRCE ?

Quels appuis financiers ?

A chacune de ces questions, la Région apporte des réponses avec par exemple : la mobilisation de la SPL ARPE pour venir en appui des communes et des EPCI- avec par exemple- Axe9 objectif spécifique 17

- l'appel à projet Région/FEDER sur la connaissance de la biodiversité (sous trame et fonction des continuités écologique sur l'information et la sensibilisation des publics)

- Les contrats de restauration biodiversité déjà cités

- Le soutien maintenu aux CATEZH

C'est donc une réelle satisfaction pour nous tous, satisfaction partagée par le CESER, dans son avis présenté par Marie-Laure Cambus, il y a quelques jours : « le CESER se félicite des précisions apportées au Plan d'Action stratégique qui constituent autant d'éléments de clarification en vue de la mise en œuvre du SRCE. C'est en particulier le cas en ce qui concerne les engagements de la Région ».